



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Les-diktats-de-l-air-du-temps-par-des-collaborateurs-de-France-Culture>

« Les diktats de l'air du temps » (par des collaborateurs de France Culture)

- Les médias - Radios - En direct de France Culture - Dérives et résistances (2004-2005) -



Date de mise en ligne : mardi 24 août 2004

Description :

Réduction des émissions élaborées, priorité donnée au direct, suppression d'émissions, évictions et mises au placard.

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Juillet 2004. Alors que la Direction de France Culture vient de faire connaître une partie des ses décisions arbitraires (entraînant une nouvelle « charrette » de mises au placard et d'évictions), nous avons reçu un texte rédigé par des collaborateurs de France Culture (non signé parce que « toute expression publique d'un désaccord est devenu impossible »). Nous le publions ci-dessous, sous un titre qui est le nôtre. (*Acrimed*)

« Les diktats de l'air du temps »

- « LES DECRAQUES » : SUPPRIM ?
- « LES CHEMINS DE LA MUSIQUE » : SUPPRIM ?
- « LA VIE DES REVUES » : SUPPRIM ?
- « POESIE SUR PAROLE » : SUPPRESSION DES LECTURES QUOTIDIENNES
- « LA FABRIQUE DE L'HISTOIRE » : SANS DOCUMENTAIRE
- « LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE » : EN DIRECT.

(Liste non exhaustive, qui fait suite à l'examen des premières informations fiables portées à notre connaissance.)

La Direction de *France Culture*, loin des principes qu'elle prétend défendre, y compris sur l'antenne, met en place une grille qui répond aux diktats de l'air du temps : réduction des émissions élaborées, et priorité donnée au direct.

L'élaboration de la nouvelle grille de *France Culture* semble en grande partie motivée par l'élimination radicale des producteurs intermittents, y compris ceux qui, depuis de longues années, contribuent de manière constante à la réussite et à l'identité humaniste de la chaîne.

POURTANT.

« La forme implique le fond » : ce que disait Gambetta au sujet de la république s'étend à la radio de service public. Un documentaire ou une fiction créent les conditions du partage culturel. La création radiophonique, c'est une coulée sonore riche en limons fertilisant les consciences.

TROP DE DIRECT TUE LE DIRECT.

Prôner le tout direct, c'est courir après le courant dominateur, alors que la radio de service public en général et *France Culture*, en particulier, ont vocation et intérêt à savoir aussi incarner le contre-courant. De la part d'une population qui se chiffre en centaines de milliers d'individus, la perte de sens convoque une recherche du sens. L'altération du son appelle des retrouvailles avec le son. La démagogie hâte le retour à l'exigence civique. Le décervelage des masses ne peut qu'aboutir à une reconquête du discernement.

Gouverner, c'est prévoir. Nos dirigeants d'avant-garde seront donc ceux capables de s'installer dans les contre-courants par eux anticipés. Araser documentaires et émissions élaborées, casser des vocations ou des compétences dont nous n'aurons jamais autant besoin, relève d'une politique de liquidation culturelle.

Pour le sens commun en vogue dans les hautes sphères, résister, c'est ringard. Or résister, c'est moderne, c'est avoir un coup d'avance, c'est (p)réparer l'avenir qu'insultent nos écornifleurs.

CE TEXTE, REDIGE PAR DES COLLABORATEURS DE FRANCE CULTURE, N'EST PAS SIGNE :

IL SE TROUVE QUE TOUTE EXPRESSION PUBLIQUE D'UN DESACCORD EST DEVENUE IMPOSSIBLE.

Note d'Acrimed : « *D'inquiétants réajustements* » : sous ce titre, un article d' Ixchel Delaporte, paru dans *L'Humanité* du 23 juillet 2004 s'appuie notamment sur le texte publié ci-dessus. La fin vaut d'être rapportée : « *Les collaborateurs de France-Culture espèrent ainsi entamer des discussions avec la direction pour empêcher le démantèlement de l'identité de la chaîne. Sollicitée par l'Humanité, Laure Adler a refusé de répondre. Elle ne veut pas réagir à un texte " anonyme ". Dont elle dit ignorer l'existence.* ». Mais Laure Adler aime se présenter comme une directrice persécutée. Désormais, elle va peut-être prétendre qu'on lui envoie des « lettres anonymes ». Elle oublie et oubliera sans doute de préciser que toute expression publique d'un désaccord risque de valoir à celui (ou à celle) qui l'exprime d'être menacé(e) d'éviction pure et simple.